

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-16

PROMOLOGIS DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS Commune de Castelsarrasin

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de Promologis destinés à la réhabilitation de logements.

I – Rue Gambetta à Castelsarrasin

Cette opération concerne la réhabilitation de 96 logements, 18 rue Gambetta à Castelsarrasin. Elle sera financée par un prêt réhabilitation classique d'un montant de 116 600 € pour lequel la garantie du Département est sollicitée.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Montant	116 600 €
Montant garanti	58 300 €
Taux d'intérêt actuariel	4,30 %
Durée	25 ans
Echéances	annuelles
Différé d'amortissement	0 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 58 300 €, soit 50 % d'un montant global de 116 600 €, la commune de Castelsarrasin se portant garante à hauteur de 50% de la totalité de l'emprunt souscrit comme l'indique sa délibération en date du 4 mars 2008.

II – Rue de la Fraternité à Castelsarrasin

Cette opération concerne la réhabilitation de 15 logements situés 3 rue de la Fraternité à Castelsarrasin. Elle sera financée par un prêt réhabilitation classique pour lequel la garantie du Département est sollicitée.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Montant	104 950 €
Montant garanti	52 475 €
Taux d'intérêt actuariel	4,30 %
Durée	25 ans
Echéances	annuelles
Différé d'amortissement	0 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 52 475 €, soit 50 % d'un montant global de 104 950 €, la commune de Castelsarrasin se portant garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit comme sa délibération en date du 4 mars 2008.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-16

**PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Commune de Castelsarrasin**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis :

Réhabilitation de 96 logements, 18 rue Gambetta à Castelsarrasin

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit 58 300 € pour un prêt d'un montant global de 116 600 € sur une durée de 25 ans au taux de 4,30 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants.

Réhabilitation de 15 logements, 3 rue de la Fraternité à Castelsarrasin

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit 52 475 € pour un prêt d'un montant global de 104 950 € sur une durée de 25 ans au taux de 4,30 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,